PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR : CERTIFICAT DE COMPÉTENCE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE À MORT – MODULE OPÉRATEURS – 2025-2026

MONZIOLS Mathieu
Ingénieur d'étude

Autres experts
GAULT Éric
LE ROUX Alain
LE BIHAN Yannick

Formation Présentielle	**7 à 14 heures, selon nombre d'espèces**
Lieu de la formation	**Pacé (35)**
Tarif	**490 € à 790 €**

Pour qui ?

Tous les opérateurs de la réception des animaux jusqu'à la fin de vie de l'animal
Mini 3 personnes, maxi 10 personnes

Objectifs / Compétences

Connaître le comportement des animaux et mettre en application ses connaissances au quotidien
Identifier et maîtriser les compétences attestées dans les secteurs concernés par la protection animale : du déchargement à la mort de l'animal
Maîtriser les étapes de l'immobilisation des animaux jusqu'à leur mort et connaitre les indicateurs d'absence de signe de vie

Evaluation des acquis

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

Pré-requis

Professionnels des abattoirs

Méthode pédagogique

Retour en situation sur chaîne et/ou travaux de groupe à partir de vidéos
Ifip, organisme de formation habilité « porc », « bovin-équidé », « ovin-caprin»

Version en-ligne

Dates de la formation

Session n°1 25/11/2025 26/11/2025
Session n°2 03/03/2026 04/03/2026
Session n°3 23/06/2026 24/06/2026
Session n°4 24/11/2026 25/11/2026

Programme de la formation

Accueil des participants – Feuille de présence
Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème
La formation pourra être, le cas échéant, animée par un expert différent du responsable pédagogique du stage.
A l'issue de la formation, les candidats sont évalués par un QCM en ligne. Un bordereau de score est édité et signé par l'IFIP puis remis au candidat.
*Le candidat transmet ensuite son bordereau et le Cerfa 14868*03 imprimé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP) de son département de domiciliation, qui lui délivrera le Certificat de compétence.*
Certification visée: certificat de compétence professionnelle des opérateurs: enregistré sous le numéro RS 5647 dans le Répertoire spécifique.
Organisme Certificateur: Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (certification enregistrée le 10/12/2021)

Formation BIEN-ÊTRE ANIMAL

Espèce 1 – Ex « Porcin »

Bien-être, réglementation & connaissance de l'animal – tronc commun – 2,5 heures
• Principes fondamentaux de la protection animale
• Principaux textes en vigueur au cours du transport (transportabilité) et de l'abattage (CE et Français)
• Comportement et physiologie des animaux en relation avec le travail des opérateurs : perceptions sensorielles, réactions au stress…

Prise en compte de la protection animale du déchargement jusqu'à l'immobilisation – 2 heures
• Recommandations et bonnes pratiques
• Indicateurs d'auto-évaluation

Prise en compte de la protection animale de l'immobilisation à la saignée – 1,5 heure
• Principes et types de matériels
• Bonnes pratiques
• Indicateurs d'auto-évaluation

Contrôle des connaissances en fin de formation – 1 heure
Groupe d'espèces complémentaires- Ex « Bovin/Equidé », « Ovin/Caprin » + ½ -journée par groupe d'espèces selon le même déroulé pédagogique